

REGLEMENT

Article 1 :

L'association « Motos et Scooters anciens de Roquebrune Cap Martin » organise son 14^{ème} rassemblement de motos et scooters anciens les 26 et 27 juillet 2008. Cette manifestation comprend plusieurs balades sur routes ouvertes durant lesquelles toute notion de vitesse ou de compétition est exclue. A chaque étape, les véhicules seront exposés au public.

Article 2 :

Le rassemblement est ouvert exclusivement aux motos, scooters, et side-cars fabriqués avant 1970, immatriculés et assurés conformément aux règles du Code de la Route. Tous véhicules de fabrication postérieure à 1970, et notamment les Vespa PX, se verront refusés, à l'exception de modèles qui pourraient présenter un intérêt technique ou historique particulier, et des véhicules d'encadrement expressément désignés par les organisateurs.

Article 3 :

Tous les participants, pilotes, passagers et accompagnateurs, s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les consignes qui leur seront communiquées par l'équipe d'encadrement au fur et à mesure de l'avancement du programme.

En tout état de cause, chaque participant devra se conformer aux règles du Code de la Route, notamment en ce qui concerne le port du casque, le respect des limitations de vitesse, la détention du permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance et autres documents obligatoires. Il appartiendra en outre à chacun de veiller à modérer sa consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle et / ou d'accident résultant d'un comportement excessif ou irresponsable d'un participant.

Article 4 :

L'organisation déclare avoir souscrit une assurance obligatoire garantissant sa responsabilité civile. L'organisation décline par ailleurs toute responsabilité en cas de panne, accident, dégradation ou vol.

Article 5 :

Le montant de l'inscription est fixé à 50€ par personne pour le week-end (samedi et dimanche) et à 35€ par personne uniquement pour la journée du dimanche (dans les deux cas 30€ pour les enfants de moins de 12 ans).

L'inscription à la manifestation comprend : les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi, l'entrée au bal le samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin, un T.Shirt et un souvenir de la manifestation, les apéritifs et rafraîchissements inscrits au programme.

PROGRAMME

Samedi 26 Juillet 2008 :

De 8h à 10h : Accueil des participants et exposition des véhicules sur la place du marché, quartier Carnolès.

10h : Départ en convoi pour une balade dans l'arrière pays (Roquebrune – Menton – Monti – Castillon – Col de Castillon – Sospel - Col de Brouis – Breil – Vallée de la Roya – Vintimille – Vallecrosia - Vallebona)

12h30 : Apéritif et repas à Vallebona au restaurant Il Giardino

15h30 : retour de la balade (Vallebona - Vintimille –Menton – Roquebrune Cap Martin)

19h : Rendez-vous sur la Place de la République à Roquebrune Village, apéritif (*Parking fermé et gardé jusqu'à 1h du matin pour les véhicules inscrits*)

19h30 : Repas des participants Place de la République - Roquebrune Village

A partir de 21h : Grand Bal– Place de la République

A 23h : Remise des Prix aux Clubs participants

Dimanche 27 Juillet 2008 :

De 8h à 10h : Accueil des participants, petit déjeuner offert par les « Coqs Roquebrunois » et exposition des véhicules sur la place de la République à Roquebrune Village

10h : Départ en convoi pour une balade panoramique (Roquebrune Cap Martin – Gorbio – Ste Agnès – Col des Banquettes – Peille – La Turbie – Beausoleil – St Roman)

12h : Apéritif offert par l'Avenir de Saint Roman

12h45 : Retour à Roquebrune Village, repas des participants au restaurant « La Grotte » sur la place des Deux Frères et exposition des véhicules place de la République.

15h30 : Clôture de la manifestation sur la place de la République à Roquebrune Village.

INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer impérativement avant le 21 juillet 2008

Je soussigné (e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

M'engage à participer au 14^{ème} Rassemblement de motos et scooters anciens de Roquebrune Cap Martin avec le véhicule suivant :

Marque :

Type :

Cylindrée :

Année :

Club :

Je m'inscris pour : (*cocher la case correspondante*)

Le week-end complet (samedi et dimanche) :

Nombre de personnes : X 50 € :

Enfant de moins de 12 ans : x 30 € :

Seulement le dimanche :

Nombre de personnes : X 35 € :

Enfant de moins de 12 ans : x 30 € :

Je joins le chèque correspondant libellé à l'ordre de « Motos et Scooters Anciens de R.C.M. »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature :

